

SELARL LANGLADE et Associés

Société d'Avocats au Barreau de Compiègne



CENTRE PARTENAIRES

PARTICIPANTS AUX LOIS DE FINANCES

Avocats Associés

Christophe de LANGLADE

IHEDREA
D.E.A. Droit Rural
Spécialisation : Droit Fiscal et Droit Douanier



Marie MASSON

Master II Juriste d'affaires
Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat

Guillaume de LANGLADE

IHEDREA
Master II Pro Droit rural
Master II Droit des affaires et fiscalité

Cabinet :

4 Place de la Porte Chapelle
CS 80820
60208 COMPIEGNE CEDEX
Tél. : 03 44 20 54 55
Mail : secretariat@delanglade-avocats.fr

Forme juridique : SELARL
SIRET 433.366.457.00029
RCS Compiègne
N° TVA Intracom. FR 41433366457- 6910Z

Par courriel uniquement

Compiègne, le 14 novembre 2024
Réf. : CL131-2024

**Objet : Loi de Finances 2025 - Loi de Finances Rectificative pour 2024
Loi de financement de la Sécurité Sociale 2025**

Mesdames, Messieurs,

Notre circulaire référencée CL130-2024 du 06 novembre 2024, vous annonçait la tenue et les lieux des journées nationales sur les évolutions législatives de cette fin d'année.

Nous aborderons au cours de ces journées les dispositions des :

- Loi de finances pour 2025,
- Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025,
- Loi visant à renforcer les outils de contrôle des meublées de tourisme à l'échelle locale

Nous vous rappelons que ces formations vous permettent de valider des heures de formations professionnelles obligatoires.

Le prix TTC par personne comprend le déjeuner et les documents d'animation qui sont remis sous forme de fichiers informatiques PDF, les commentaires étant par ailleurs remis sur support papier sous réserve d'une option en ce sens.

Les documents support papier seront remis le jour-même (pour ceux les ayant demandés), et les documents informatiques vous seront adressés la veille par mail.

Le tarif est dégressif lorsque plusieurs participants de la même structure participeront à ces interventions.

Lorsque des participants de la même structure sont inscrits à des journées en présentiel et en distanciel, la dégressivité appliquée sera celle de la grille tarifaire correspondant au plus grand nombre d'inscrits.

GRILLE DE TARIF 2025 (PRESENTIEL)		
PARTICIPANTS	H.T	T.T.C
1 personne	640 €	768 €
2 personnes	600 € / Pers	720 € / Pers
3 personnes	570 € / Pers	684 € / Pers
4 personnes et plus	550 € / Pers	660 € / Pers

Ces tarifs intègrent des frais de restauration de 23,33 € HT soit 28 € TTC

GRILLE DE TARIF 2025 (VISIOCONFERENCE)		
PARTICIPANTS	H.T	T.T.C
1 personne	770 €	924 €
2 personnes	730 € / Pers	876 € / Pers
3 personnes	690 € / Pers	828 € / Pers
4 personnes et plus	650 € / Pers	780 € / Pers

Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec Mlle Ameline PELLIER-CUIT (secretariat@delanglade-avocats.fr), afin que nous puissions définir les conditions d'accueil.

Pour vous inscrire, il convient de saisir directement les informations à **partir du lien d'inscription ci-dessous** :

<https://forms.office.com/e/WdhkbFXX7i>

Nous vous remercions de nous faire un retour au plus tard le 03/01/2025, et nous préciser si la facturation doit être effectuée au nom d'un organisme de formation (subrogation) ou au nom de votre entreprise.

Nous ne vous remettons plus systématiquement les supports de formation sur support papier. C'est la raison pour laquelle, il vous appartient de demander à ce qu'ils vous soient remis dans le bulletin d'inscription.

Il convient de renouveler la procédure d'inscription pour chaque participant.

Si des modifications devaient être apportées ultérieurement concernant les conditions de l'inscription, il conviendra alors de prendre contact avec le secrétariat du cabinet afin que ce dernier puisse procéder à ces modifications, que vous ne pouvez pas faire en réutilisant le lien d'inscription.

En souscrivant à ces formations, vos salariés s'engagent à prendre connaissance du règlement intérieur de celles-ci, auquel ils peuvent accéder en consultant le site « [Accueil - De Langlade Avocats \(delanglade-avocats.fr\)](https://www.delanglade-avocats.fr) » dans l'onglet « *Nos formations* ».

Une facture vous sera adressée après la prestation.

Attention : Compte tenu de nos obligations QUALIOPI, aucune attestation ne sera adressée aux stagiaires qui ne remplissent pas l'**EVALUATION DES ACQUIS**.

Nous attirons votre attention sur le fait que les facturations seront émises pour toutes les personnes portées sur le bulletin d'inscription que nous aurons reçu, même si ces dernières sont absentes le jour de notre intervention.

Le programme d'animation et le programme pédagogique vous seront adressés ultérieurement compte-tenu des modalités de vote en cours des dispositions législatives évoquées ci-dessus.

Vous trouverez en annexe les coordonnées des lieux où se dérouleront ces journées.

Votre bien dévoué.

Marie MASSON



Guillaume de LANGLADE



Christophe de LANGLADE



P.J. :

- Lieux de formation